

Communiqué de presse

Début des travaux préparatoires du Réseau express métropolitain sur la ligne Deux-Montagnes

Une première série de mesures alternatives sera offerte aux clients de la ligne Deux-Montagnes dès le vendredi 27 avril

Montréal, 28 mars 2017 – Le bureau de projet du Réseau express métropolitain (REM) annonce le début des travaux préparatoires sur la ligne de trains Deux-Montagnes, lors d'une première série d'interventions planifiées au cours du printemps et de l'été et nécessitant la mise en place de mesures alternatives toutes les fins de semaine à compter du vendredi 27 avril 2018 à 20 h.

Ces travaux préparatoires nécessiteront une interruption du service de trains sur la ligne Deux-Montagnes toutes les fins de semaine, à partir du vendredi soir jusqu'au lundi matin 4 h. Elle aura également des impacts sur le service du vendredi soir de la ligne Mascouche.

Afin de permettre de repositionner le matériel roulant aux bons endroits en vue de la reprise du service le lundi matin, les derniers départs sur les lignes Deux-Montagnes et Mascouche seront :

Ligne Deux-Montagnes :

Dernier départ en direction de la gare Centrale : 18 h 33

Dernier départ en direction de Deux-Montagnes : 19 h 30

Ligne Mascouche :

Dernier départ en direction de la gare Centrale : 17 h 17

Dernier départ en direction de Mascouche : 19 h 12

Le bureau de projet du REM assurera la coordination des interventions et des travaux requis pour la phase de réalisation et de construction du REM. Les fermetures de fins de semaine devraient se poursuivre une fois ces travaux préparatoires complétés, afin d'entamer la construction des futures stations. Un calendrier consolidé pour l'année 2018 sera présenté vers la fin du mois d'avril, afin de confirmer ces autres interventions requises sur la ligne Deux-Montagnes. En parallèle, différentes mesures d'atténuation continueront d'être planifiées avec l'ARTM et les sociétés de transport.

Mise en place rapide de mesures d'atténuation en transport collectif pour les usagers

Sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain, et avec la collaboration de Mobilité Montréal, qui s'assure de coordonner les entraves et d'atténuer leurs répercussions dans la grande région métropolitaine, du Réseau de transport métropolitain (RTM), de la Société de transport de Montréal (STM) et de la Société de transport de Laval (STL), des mesures alternatives de transport collectif seront offertes aux clients des trains de la ligne Deux-Montagnes

qui utilisent les services le vendredi soir et les fins de semaine et ce, pour toute la durée des travaux préparatoires du REM.

Ainsi, une première série de mesures alternatives sera mise en place dès le vendredi 27 avril pour toutes les fins de semaine, jusqu'à nouvel ordre. Parmi les mesures incluses dans cette phase, on compte la mise en place d'un service d'autobus express qui circulera entre la station de métro Montmorency et les gares Deux-Montagnes et Grand-Moulin. Des bonifications à cette première mesure seront annoncées au cours des prochaines semaines, entre autres la bonification des services de transport collectifs sur les territoires de Laval et de Montréal pour desservir les gares de la ligne de Deux-Montagnes sur ces territoires.

Les détails opérationnels de ces mesures seront précisés prochainement et transmis aux clients des services dans le cadre d'une campagne d'information qui précisera les horaires et les circuits d'autobus alternatifs.

Nature des travaux

Coordonnés par le bureau de projet du REM, les travaux consistent, dans un premier temps, à réaliser des forages géotechniques, de l'arpentage et l'inspection des infrastructures existantes. Cette étape importante permettra d'obtenir des données essentielles qui guideront le consortium dans la conception des ouvrages et des stations du REM.

Pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs du chantier, l'alimentation électrique de la ligne Deux-Montagnes et de la ligne Mascouche doit être coupée lors des travaux.

Pour en savoir plus sur la nature de ces travaux qui débutent le 27 avril, consultez le site Web du REM : <https://rem.info/info-travaux>.

Les usagers peuvent également poser leurs questions sur les travaux, par téléphone (1 833 REM-INFO) et par courriel (info@rem.info).

Bureau de projet du REM

Un bureau de projet dédié à la réalisation et la construction du REM est mis sur pied. L'équipe du bureau de projet sera responsable de coordonner avec les consortiums sélectionnés l'ensemble des travaux permettant la construction de ce nouveau réseau de transport collectif de 67 km et 26 stations.

Cette coordination se fera de concert avec l'ensemble des municipalités et arrondissements traversés par le REM, ainsi que les partenaires en Mobilité du Grand Montréal.

En plus d'un site Web dédié à la construction du REM (rem.info), différents outils seront proposés pour suivre le chantier du REM, dont une infolettre et des alertes SMS. Un bureau de relations avec la communauté sera aussi mis en place pour assurer une communication étroite avec les citoyens.

Le calendrier des travaux du chantier du REM pour la prochaine année sera annoncé d'ici la fin avril 2018. Toute l'information sur la nature des travaux sera accessible via le [site Web du REM](http://rem.info).

À propos du REM

Le Réseau express métropolitain (REM) est un nouveau réseau intégré de transport collectif de 67 km et 26 stations qui vise à relier à la fois le centre-ville de Montréal, des pôles universitaires, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Montréal-Trudeau par la mise en service d'un métro léger entièrement automatisé et électrique. Proposant un service à haute fréquence, le REM sera en service 7 jours sur 7, 20 heures par jour et sera connecté aux trois principales lignes du métro de Montréal.

À propos de l'ARTM

L'Autorité régionale de transport métropolitain a notamment le mandat d'élaborer le plan stratégique de développement et le cadre tarifaire intégré, de financer les services de transport collectif et le transport adapté sur le territoire de la grande région de Montréal. Elle devra assurer l'intégration de l'ensemble des services sur son territoire, et établir les objectifs et les normes pour ces services.

Afin de remplir son mandat, l'Autorité souhaite s'inspirer des meilleures pratiques en vigueur dans les organisations. Elle veut faciliter la mobilité des 500 millions d'usagers annuels et l'accès aux services par l'offre d'une expérience de transport collectif simple, intégrée et efficace. Pour ce faire, l'Autorité veut être un acteur de changement qui permettra aux forces vives du milieu des transports collectifs de se regrouper autour d'une vision unifiée.

À propos du RTM

Depuis le 1er juin 2017, le RTM réunit l'expertise en transport collectif des trains de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et des organismes de transport par autobus des couronnes nord et sud (CIT et MRC). Le RTM est responsable d'exploiter les services de transport collectif réguliers par autobus et trains, incluant le transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (82 municipalités), de la réserve indienne de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme.

- 30 -

Pour de plus amples informations

Jean-Vincent Lacroix

Bureau de projet du REM
Directeur, Relations médias
+1 514 847-2896

jvlacroix@rem.info

Fanie St-Pierre

Autorité régionale de
transport métropolitain
Chef, Affaires publiques et
communications

514-409-2786, poste 7405

fstpierre@artm.quebec

Caroline Julie Fortin

Réseau de transport
métropolitain (RTM)
Conseillère, Relations
médias et affaires publiques

514 284-2464. Poste 4057

medias@rtm.quebec

 **ARTM** Autorité régionale
de transport métropolitain

Réseau
express
métropolitain 

Réseau de transport
métropolitain

 **STL**

 **stm**